

Feu vert aux négociations

Accord commercial » Les négociations en vue d'un accord commercial entre la Suisse et les États-Unis peuvent aller de l'avant. Le Conseil fédéral a approuvé hier le mandat de négociation définitif.

Les commissions de politique extérieure du parlement et les cantons ont été consultés. Sur la base de ces avis, le gouvernement a légèrement précisé certains points, a-t-il indiqué dans un communiqué.

Ainsi, si de nouveaux domaines ou thèmes dépassant le cadre du mandat viennent s'ajouter au cours des négociations, les commissions parlementaires et les cantons, via la Conférence des gouvernements cantonaux, seront à nouveau consultés, et non pas seulement informés.

Le mandat définitif se base sur la déclaration d'intention conclue le 14 novembre dernier. Celle-ci prévoit que Berne et Washington engagent rapidement des négociations sur un accord commercial juridiquement contraignant. La déclaration d'intention, entrée en vigueur début décembre avec effet rétroactif au 14 novembre, a permis de réduire les droits de douane de 39% à 15%.

A la mi-décembre, les deux commissions de politique extérieure du parlement ont approuvé le projet de mandat de négociation. Celle du Conseil des États n'avait pas donné de précisions sur le contenu de ses discussions ni si elle exigeait des adaptations du mandat. » **ATS**

Le salaire minimum divise les cantons

Travail » Le Jura veut renforcer sa loi sur le salaire minimum. D'autres cantons l'ont adopté, tandis que Fribourg l'a récemment refusé.

Le salaire minimum doit l'emporter sur les salaires fixés par les conventions collectives de travail si ceux-ci sont plus bas. C'est l'objectif d'une initiative lancée hier dans le canton du Jura. Intitulée «Salaire minimum jurassien: pour vivre, pas pour survivre», cette initiative vise à renforcer la loi en vigueur depuis 2018.

Le salaire minimum jurassien ne s'applique pas aux entreprises dont la branche est soumise à une convention collective de travail (CCT). Les

salaires prévus par un contrat-type de travail (CTT), notamment dans la vente, l'emportent aussi sur le salaire minimum cantonal. L'initiative fixe le salaire brut minimum à 23 francs par heure contre 21,40 francs actuellement.

Pour les initiants, la loi cantonale sur le salaire minimum a montré ses limites et nombre de travailleurs ne peuvent pas vivre dignement avec leur salaire. Ils estiment que le droit de vivre de son travail doit être rémunéré correctement et que ce n'est pas à l'aide sociale de compenser un salaire jugé indigne.

En plus du Jura, quatre cantons disposent d'un salaire minimum: Neuchâtel, Genève,

le Tessin et Bâle-Ville. Deux initiatives ont été déposées dans le canton de Vaud, alors que celui de Fribourg a rejeté en novembre une initiative de la gauche et des syndicats demandant d'introduire un salaire minimum.

Au niveau communal, un salaire minimum de 22,75 francs de l'heure est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier en ville de Lucerne. Des initiatives pour le salaire minimum ont aussi été lancées dans plusieurs autres villes comme Berne ou Bienne.

Les citoyens des villes de Zurich et Winterthour avaient approuvé en juin 2023 l'introduction d'un salaire minimum au niveau communal, mais le tribunal administratif zurichois

a jugé qu'il est contraire au droit cantonal. Les deux villes ont saisi le Tribunal fédéral.

La question est également débattue au niveau fédéral. Le Conseil national a accepté en juin dernier que les conventions collectives de travail (CCT) priment sur les lois cantonales en matière de salaire minimal. Actuellement, une CCT ne peut être étendue que si elle ne contient rien de contraire au droit fédéral ou cantonal.

Pour la Chambre du peuple, il faut pouvoir appliquer les clauses des CCT, de force obligatoire et fixées au niveau fédéral, même si elles fixent des salaires minimaux inférieurs à ceux inscrits dans les lois cantonales. » **ATS**

Les banques nationales se doivent de défendre leur indépendance. En Suisse aussi

Bénéfices de la BNS convoités

Economie » La Réserve fédérale américaine (Fed) n'est pas la seule à subir des pressions politiques. La Banque nationale suisse (BNS) doit également se défendre régulièrement contre les tentatives d'influence de groupes d'intérêt et les pressions politiques.

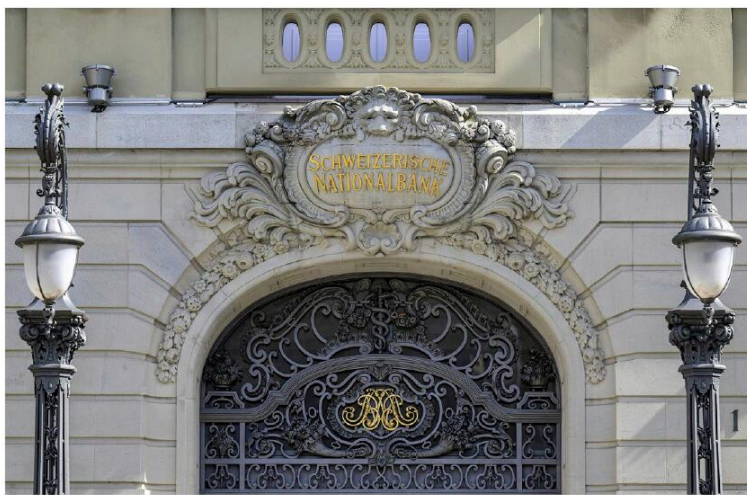
En effet, la BNS ne peut recevoir aucune instruction du Conseil fédéral ou du parlement. Son indépendance en matière de politique monétaire a été clairement et expressément inscrite dans la Constitution fédérale de 1999 et dans la loi révisée sur la Banque nationale, entrée en vigueur en 2004. Cependant, elle était déjà institutionnellement indépendante en tant que banque centrale depuis sa création en 1907.

De toutes parts

Dans une démocratie directe comme celle de la Suisse, les partis politiques, les groupes d'intérêt, tels qu'associations et syndicats, ou encore les citoyens peuvent tenter de modifier les lois ou de faire valoir leurs intérêts par l'intermédiaire de leurs propres représentants au parlement. Il s'agit souvent de la politique de distribution des bénéfices de la BNS. L'accord actuel entre la Banque centrale et la Confédération, qui prévoit le versement d'un montant maximal de 6 milliards de francs à la Confédération et aux cantons, arrive par exemple à expiration et doit être renégocié cette année.

De nombreux cantons comptent sur ces versements et font pression en conséquence. Ces convoitises politiques se sont également traduites par des référendums populaires dans le passé, comme en 2006 avec l'initiative sur l'AVS ou en 2014 avec l'initiative sur l'or, qui ont été rejetés.

Dans le contexte notamment des pertes élevées subies par la BNS certaines années, des voix se sont élevées pour demander à l'institution de créer, à l'instar de la Norvège, un fonds souverain qui gèrerait les importantes réserves de devises et distribuerait ensuite les revenus qui en découlent.



Les convoitises politiques se sont traduites par des référendums populaires dans le passé, comme en 2006 avec l'initiative sur l'AVS ou en 2014 avec l'initiative sur l'or, qui ont été rejetées. Keystone

La BNS s'y oppose avec véhémence, car cela compliquerait la politique monétaire. «Un retrait des réserves de devises constituerait en soi une atteinte à l'indépendance de la BNS», a déclaré la présidente du Conseil de banque Barbara Janom Steiner lors de la dernière assemblée générale.

Franc fort

L'institut d'émission subit une pression particulièrement forte en raison de la vigueur du franc. L'introduction du cours plancher face à l'euro en 2011 a été réalisée sous la forte pression des exportateurs et des syndicats, qui défendaient la base industrielle et les emplois en Suisse. A l'époque, le franc avait augmenté, principalement en raison de la crise de la dette dans la zone euro.

Après la suppression du cours plancher en janvier

«Un retrait des réserves de devises constituerait en soi une atteinte à l'indépendance de la BNS»

Barbara Janom Steiner

2015, associée à un nouveau raffermissement de la monnaie nationale, puis à l'introduction de taux directeurs négatifs, la BNS a de nouveau été soumise à une forte pression et à de vives critiques. Des discussions similaires avaient eu lieu dans les années 1970 et 1980, notamment lors du passage aux taux de change flexibles en 1973.

La BNS est également au centre de l'attention en raison de sa politique d'investissement, depuis qu'elle a constitué des centaines de milliards de réserves de devises étrangères afin d'affaiblir le franc et qu'elle les a investies dans des obligations d'Etat et des actions.

Pression considérable

Les ONG, en particulier, demandent sans cesse à l'institution de se séparer de certains engagements. Ces derniers

concernent principalement des entreprises fabriquant des armes ou nuisibles à l'environnement. La BNS se défend à cet égard en avançant des arguments de politique monétaire, mais elle a récemment fait certaines concessions sous la houlette de son président, Martin Schlegel.

La BNS fait régulièrement l'objet de revendications et subit parfois une pression considérable. Cependant, son indépendance stricte n'est guère remise en cause. Le Conseil fédéral se tient généralement à l'écart du débat et souhaite maintenir l'indépendance de la BNS. La situation en Suisse n'est donc pas comparable aux attaques répétées, ouvertes et parfois personnelles par lesquelles le président américain Donald Trump tente d'influencer la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine. » **ATS**

Nestlé présente ses excuses

Lait infantile » Le directeur général de Nestlé, Philipp Navratil, a présenté ses excuses hier dans une vidéo publiée sur le site internet du géant de l'agroalimentaire, suite à la plus grande campagne de rappel de l'histoire du groupe. «Le rappel de produits alimentaires pour bébé a été déclenché par un problème de qualité concernant une matière première fournie par un sous-traitant, qui a été détecté en décembre dans une usine aux Pays-Bas», a déclaré le patron du géant de l'agroalimentaire qui déplore l'inquiétude causée aux parents.

Début janvier, la multinationale romande a procédé à un rappel de certains lots des marques de lait infantile BEBA et Alfamino. La liste des pays touchés s'est allongée au fil des jours, atteignant la cinquantaine vendredi dernier et suscitant des craintes pour la réputation du numéro un mondial de l'alimentation. Sur le site de chaque pays touché, Nestlé a publié les détails des numéros de lots et fourni un numéro de téléphone pour répondre aux questions des consommateurs.

«Ce rappel est une mesure de précaution en raison de la possible présence de céréulide, produite par le micro-organisme *Bacillus cereus*», a rappelé le groupe à plusieurs reprises. Philipp Navratil a réaffirmé qu'aucun cas de maladie lié à ces produits n'avait été confirmé à ce jour. » **ATS**

INITIATIVE SSR

PRO SENECTUTE DIT NON

Pro Senectute est contre l'initiative sur la redevance qui vise à réduire à 200 francs la contribution des ménages au service public. Les services de la SSR constituent la source d'informations principale pour les aînés. **ATS**

DAVOS

MACRON SE RENDRA AU WEF

Le président français Emmanuel Macron se rendra mardi prochain au Forum économique mondial, a annoncé hier l'Elysée. Aucune information n'a été donnée sur une éventuelle rencontre avec le président américain Donald Trump. **ATS**